

Pour le plus beau jour de votre vie, l'idée d'un mariage dans un lieu d'exception vous séduit-elle ?

L'état civil vaudois vous offre la possibilité de célébrer votre union dans des salles de mariage ayant des charmes particuliers. Elles ont été agréées par le canton de Vaud et sont adaptées à la célébration des mariages.

1) Déroulement de la cérémonie

La cérémonie dure en moyenne une heure. Elle est organisée et personnalisée en accord avec l'officier de l'état civil (choix de musique, intervention d'un invité, lecture d'un texte, etc.).

Aucune intervention avec des propos à connotation religieuse ne pourra avoir lieu durant la cérémonie civile.

2) Salle des mariages

Les salles d'exception sont plus spacieuses que les salles des mariages dites ordinaires. Un plus grand nombre d'invités peut ainsi prendre part au mariage. Les divers lieux particuliers offrent aussi la possibilité de faire suivre la cérémonie officielle d'une partie festive sur place, dans un cadre exceptionnel.

L'office de l'état civil peut limiter le nombre de participants pour des motifs d'ordre, de sécurité ou de santé publique (pandémie).

3) Déroulement de la procédure

- I. Prise de contact avec le lieu d'exception souhaité afin de choisir une date et une heure :

<https://www.vd.ch/themes/population/etat-civil/mariage/salles-des-mariages/salles-particulieres>

- II. Prise de contact par e-mail avec l'état civil vaudois afin de finaliser la date et l'heure souhaitées :

etat.civil@vd.ch

Seul l'état civil vaudois est compétent pour confirmer une cérémonie de mariage. La date et le lieu sont préservés selon la disponibilité de l'officier-ière de l'état civil.

- III. Ouverture d'une procédure préparatoire de mariage (dossier).
- IV. Validation des documents transmis à l'état civil
- V. Convocation dans les locaux de l'office de l'état civil pour clôturer la procédure préparatoire et discuter du déroulement de la cérémonie.
- VI. Cérémonie de mariage au plus tard trois mois après les formalités de mariage effectuées à l'office de l'état civil.

4) Coûts

La procédure préparatoire de mariage ainsi que la célébration du mariage dans un lieu d'exception coûtent 1500frs.

Il est néanmoins possible que des frais additionnels surviennent si une authentification des documents étrangers est requise.

Des frais supplémentaires sont demandés par les lieux d'exception pour la location de la salle particulière et diverses prestations.

5) Informations complémentaires

Site internet : vd.ch/etat-civil

Les autorités de l'état civil ne peuvent en aucun cas être tenues responsables des engagements pris par les fiancés à l'égard des tierces personnes et du non respect des règles édictées par le propriétaire du lieu d'exception quant à son usage par les fiancés ou les invités.

